YERRES

Services Techniques
N° Tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NL/MG/JD

DECISION N° 2006 / 216

OBJET : Contrat d'occupation précaire du domaine privé de la Commune (bail d'habitation à titre exceptionnel et transitoire) d'un logement sis 16, impasse du Couvent à Yerres, au profit de Monsieur Pascal SPARFEL.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

Vu l'arrêté n°2006/276 du 17 juillet 2006 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Mme Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint

CONSIDERANT que dans le cadre du projet d'aménagement et de renouvellement urbain du quartier de la Gare, la Commune a préempté des biens (pavillons) se situant dans le périmètre des terrains concernés par ce projet.

CONSIDERANT qu'à terme, les terrains acquis par voie de préemption seront aménagés, conformément au projet retenu,

CONSIDERANT que conformément à l'article 40-V de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, la Commune conclut le présent bail d'habitation, à titre exceptionnel et transitoire, et que celui-ci échappe au régime législatif quant à la durée de la location et au droit de reprise,

CONSIDERANT que la Commune accepte de louer le pavillon sis 16 impasse du Couvent dans l'attente de réaliser cette opération d'urbanisme,

CONSIDERANT que la Commune autorise Monsieur Pascal SPARFEL, à occuper à compter du 30 juin 2006, le logement sis 16, impasse du Couvent à Yerres, relevant du Domaine Privé de la Commune, et ce, à titre exceptionnel et transitoire, durant une période de six mois, renouvelable une seule fois,

- **DECIDE** -

DE signer un bail d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, d'un logement relevant du Domaine Privé de la Commune, sis 16, impasse du Couvent à Yerres, au profit de Monsieur Pascal SPARFEL,

DIT que la présente occupation est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 400 €, révisable suivant l'indice INSEE du coût de la construction,

DIT que lors de la prise de possession du logement, Monsieur Pascal SPARFEL sera tenu de s'acquitter directement auprès de la Trésorerie Principale de Brunoy d'une somme de 800 € au titre du dépôt de garantie,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune, exercice 2006 et suivants,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Commune et adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy.

Fait à Yerres, le 21 juillet 2006



Pour le Député-Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH